

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 19/10/2012</p> <p>Date de publication : 02/11/2012</p>	<p>SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2012 À NIEUL-SUR-MER</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 13 à 37), M. Yann JUIN (jusqu'à la 6^{ème} question), M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI (à partir de la 7^{ème} question), M. Michel BOBRIE, Mme Lolita BOLLEAU, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC (à partir de la 7^{ème} question), M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Alain DRAPEAU, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (de la 1^{ère} à la 8^{ème} question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, Mme Bérandère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, M. Arnaud JAULIN, M. Charles KLOBOUKOFF, M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI (de la 1^{ère} à la 8^{ème} question), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (à partir de la 3^{ème} question), Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, Mme Annie PHELUT, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 1 à 12) procuration à M. Henri LAMBERT, M. Yann JUIN (à partir de la 7^{ème} question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Gérard FOUGERAY, Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC procuration à M. Yann JUIN (de la 1^{ère} à la 6^{ème} question), M. Jean-François DOUARD procuration à M. Yves AUDOUX, M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Dominique GENSAC, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents</p> <p>M. Michel AUTRUSSEAU procuration à M. Christian PEREZ, Mme Saliha AZÉMA, Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Jean-Claude CHICHE, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Charles KLOBOUKOFF (de la 1^{ère} à la 6^{ème} question), Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Marc NEDELEC, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (de la 1^{ère} à la 8^{ème} question), Mme Christelle CLAYSAC procuration à M. Denis LEROY (de la 1^{ère} à la 6^{ème} question), M. Vincent DEMESTER procuration à M. Jacques BERNARD, M. Jack DILLENBOURG procuration à M. Daniel GROSCOLAS, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Maryline SIMONÉ, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 9^{ème} question), Mme Josseline GUITTON procuration à M. Bruno BARBIER, M. Dominique HÉBERT, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIE procuration à M. Habib MOUFFOKES, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Paulin DEROIR, Mme Sabrina LACONI (à partir de la 9^{ème} question), M. Patrick LARIBLE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Arnaud LATREUILLE, M. Philippe MASSONNET procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Daniel MATIFAS procuration à Mme Lolita BOLLEAU, Mme Esther MÉMAIN, M. Sylvain MEUNIER procuration à Mme Dominique MORVANT, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. Maxime BONO, M. Michel PLANCHE procuration à Mme Sylvie DUBOIS, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Christiane STAUB procuration à M. David LABICHE, , Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Sylvie DUBOIS</p>
--	--

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	61	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	24	Suffrages exprimés :	85
		Pour l'adoption :	85
Nombre de votants :	85	Contre l'adoption :	0

N°5

Titre / COMMUNE DE LA JARNE - TAXE D'AMÉNAGEMENT - INSTITUTION D'UN TAUX DE 14% POUR LE SECTEUR PÔLE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Madame TALLARD expose que vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération communautaire du 17 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle ;

Vu la délibération communautaire du 17 novembre 2011 concernant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement aux communes de l'agglomération de La Rochelle ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant le projet d'aménagement d'une plateforme touristique globale devant venir s'insérer dans l'offre de l'agglomération de La Rochelle comprenant notamment :

- des activités de loisir (extension- rénovation - restructuration du golf, du vertigo parc et du centre équestre)
- des hébergements diversifiés (résidence hôtelière, villas golifiques, hébergements de plein air)
- ainsi que des activités complémentaires d'accueil et de restauration, représentant environ 9500m² de surface de plancher.

Considérant que ce secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions projetées dans ce secteur actuellement insuffisamment desservi en termes de voiries et de réseaux, la réalisation d'équipements, et notamment :

- La réalisation de travaux de voirie comprenant la réfection de voies (rue du château, rue de la Petite Jarne, Rue Saint Mathurin, Route de Pique Fesse, Ronflac), l'élargissement de voies à double sens et l'aménagement de carrefours, permettant d'améliorer l'accessibilité au site et de sécuriser les flux.
- L'aménagement de liaisons douces sur le site permettant de relier les différents pôles,
- La desserte en électricité du secteur comprenant notamment le déplacement de réseaux en souterrain et la dépose de réseaux aériens existants,
- La réalisation d'un poste de pompage et d'un refoulement dans le chemin de pique-fesse en matière d'assainissement des eaux usées,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de taxe d'aménagement de 14%,
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes des Plans Locaux d'Urbanisme concernés (PLU) à titre d'information,
- de rappeler qu'en application de l'article L331-15 du code de l'urbanisme, toute autre participation relevant du code de l'urbanisme ainsi que la Participation pour le Financement pour l'Assainissement Collectif sont définitivement supprimées dans le secteur considéré,
- de procéder au reversement, au profit de la commune de La Jarne, de la taxe d'aménagement générée par les constructions et aménagements qui seront réalisés dans ce secteur à hauteur de 88% compte tenu de la maîtrise d'ouvrage communale des équipements mentionnés ci-dessus, les 12% restant étant utilisés par la Communauté d'Agglomération pour les travaux d'assainissement nécessaires au projet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
ET PAR EMPÊCHEMENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU

